

«AVRIL – MAI – JUIN 2022 N°8»

L'ÉDITO

de Christophe Labruyère

Maire de Sanguinet



Chères Sanguinétoises, chers Sanguinétois,

Ce nouveau journal municipal est pour moi l'occasion de mettre en valeur certaines politiques menées par la collectivité en faveur de l'environnement et de notre cadre de vie.

À notre échelle, avec des actions concrètes comme le réaménagement du giratoire de la mairie, la reprise d'une partie de la piste cyclable en bord de lac, le balisage à venir des chemins ruraux ou la réduction de la vitesse dans de nombreux quartiers, nous souhaitons favoriser la mobilité douce du quotidien. Se rendre à l'école, chez nos commerçants, à l'hôtel de ville en toute sécurité doit nous inciter à utiliser des moyens de transport moins polluants et plus économiques que la voiture.

De même, nous allons réduire fortement la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre en engageant dès cette année la rénovation thermique de la mairie, en remplaçant au fur et à mesure les milliers d'ampoules, ancienne génération de nos candélabres, par des LED et en revoyant en profondeur la politique d'éclairage du domaine public. Outre les économies substantielles attendues, cela permettra d'atténuer une pollution lumineuse urbaine que les scientifiques considèrent comme nuisible pour la flore, la faune et la santé humaine.

Également cet hiver, une campagne de replantation d'arbres de différentes essences a été réalisée, au bord du lac, afin de remplacer tous ceux qui avaient dû être abattus depuis plusieurs années. Cette opération sera reconduite dès l'hiver prochain afin de renforcer notre couvert boisé si typique.

La collectivité, à travers l'ensemble de ses projets, poursuit sa politique d'amélioration de notre qualité de vie. Tous ces investissements ne peuvent être réalisés que grâce à des finances saines dont vous retrouverez le détail les pages suivantes.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Bien à vous.

SOMMAIRE

Dossier : Décryptage du budget 2022	pages 2 à 3
Focus : Conciliateur de justice	page 4
Focus : Actus du village	pages 5 à 7
Travaux : Aménagements	pages 8 à 9
Focus : Cadre de vie	page 10
Tribunes	page 11
Infos pratiques	page 12



A LA UNE

Décryptage du budget 2022

Café des élus

Samedi 7 mai 2022
de 10h à 12h
Salle de réunion Azaïs
Place du marché

BUDGET

2022

FINANCES

DÉCRYPTAGE DU BUDGET 2022

Voté en Conseil municipal le 30 mars 2022 après un débat d'orientation budgétaire, le budget fixe les dépenses et les recettes annuelles de la commune, en fonctionnement et en investissement.



Bilan comptes administratifs 2021
en un coup d'oeil

Dépenses de fonctionnement

5 453 834 €

Recettes de fonctionnement

6 250 619 €

Résultat 2021

796 785 €

Résultat cumulé en fonctionnement

2 018 382 €

Dépenses d'équipements (investissements)

1 717 178 €

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2021

Dépenses d'équipements pour 1 216 000 €

► Fin d'aménagement de la route de Langeot **299 000 €**

► Extension de la salle de restauration élémentaire **285 000 €**

► Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux **130 000 €**

► Remorque podium festivité **30 000 €**

► Véhicule de police **22 000 €**

► Achat de 7 défibrillateurs **10 000 €**



Un budget de fonctionnement en hausse

Le montant total des dépenses permettant d'assurer le fonctionnement de la commune augmente en 2022 pour les motifs suivants : une forte et incompressible augmentation du coût des fluides (électricité + 37 %, carburant, combustible...) et des matières premières (alimentation et matériaux), le projet de dragage du port de l'Estey (250 000 €) et une prévision de dépenses importantes pour l'entretien du patrimoine communal.

Les charges de personnel représentant 58 % du budget de fonctionnement sont maîtrisées.

Ces dépenses de fonctionnement sont financées par les recettes principales suivantes : les impôts locaux (48 %), des subventions de l'État et d'organismes publics (18 %) (ex: la Caisse d'Allocations Familiales participe aux financements des structures d'accueil des enfants), les redevances des usagers (participation des familles aux services périscolaires, location de bâtiments et d'espaces publics, droits de navigation et ancrages dans les ports...), le produit de la location des campings et des terrains des fermes photovoltaïques.

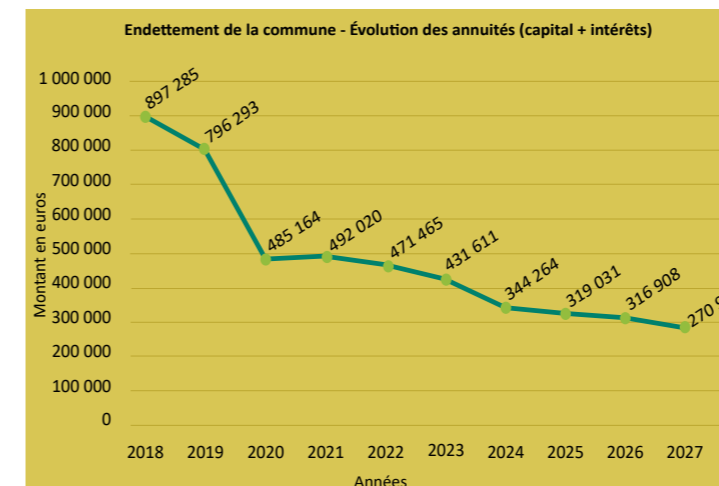
Malgré cette évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement et l'absence de compensation par une augmentation des impôts locaux, le budget prévoit de dégager une réserve financière indispensable pour autofinancer des projets d'investissements à court ou long terme.

Un budget d'investissement partagé entre nouveaux équipements et réhabilitation du patrimoine existant

La situation financière saine de la Commune permet d'envisager une planification d'opérations d'investissement, pour adapter les équipements, en construire de nouveaux pour répondre à un besoin de service public, acquérir du matériel, réhabiliter des bâtiments vétustes non fonctionnels ou trop coûteux en énergie. Ces opérations d'investissement sont financées par les recettes suivantes : subventions de l'État et autres organismes, la taxe d'aménagement payée par les habitants lors de constructions, la réserve financière issue du budget de fonctionnement et des emprunts pour les opérations importantes (ex : aménagement du giratoire de la mairie).

Principales opérations d'investissement prévues :

- Remboursement du capital de la dette : **440 000 €**
- Aménagement du giratoire : **424 000 €** (part communale)
- Réaménagement de la cuisine centrale : **252 000 €**
- Faucardage et dragage du port de l'Estey : **250 000 €**
- Remise au norme des réseaux informatiques et équipements : **74 000 €**
- Camion poly benne : **45 000 €**
- Rénovation voiries + dispositifs de sécurité : **88 000 €**
- Études et rénovation énergétique de la mairie : **70 000 €**
- Réhabilitation des tribunes du stade et du terrain d'entraînement : **59 000 €**
- Études sur la voie de contournement (part communale) : **37 000 €**
- Études de réhabilitation de l'école maternelle : **15 000 €**



Ce qu'il faut retenir du budget 2022...

- 5 761 959 € de dépenses de fonctionnement
- 2 126 275 € de dépenses d'investissement
- 0 % d'augmentation des impôts locaux depuis 13 ans

JUSTICE

COMMENT RÉSOUDRE LES PETITES LITIGES DU QUOTIDIEN ?

Dans le cadre de la modernisation de la justice, des conciliateurs de justice ont été nommés afin de régler un maximum de litige à l'amiable, évitant ainsi des procédures juridiques longues tout en renforçant la justice de proximité.



Qui est le conciliateur de justice ?

Auxiliaire de justice, bénévole, le plus souvent retraité, il dispose de connaissances juridiques réactualisées chaque année à l'École nationale de magistrature. Il prête serment devant le premier président de la cour d'appel avant d'exercer ses fonctions avec exactitude et probité. Il est tenu à l'obligation de réserve et de secret : les constatations et les informations qu'il recueille ne peuvent être divulguées. Notre mode de vie actuel étant plus dans l'affrontement que dans le consensus, le rôle du conciliateur est primordial pour résoudre à l'amiable des litiges de tout ordre. Il intervient dans le cadre de conflits entre personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. La conciliation est un passage obligé pour les litiges inférieurs à 5 000 €. Le

tribunal prononce d'office l'irrecevabilité d'un dossier qui n'a pas fait l'objet, au préalable, d'une tentative de conciliation.

Comment ça marche ?

1. Le plaignant prend rendez-vous en mairie ou sur le site conciliateurs.fr
2. Le conciliateur rencontre et écoute le plaignant qui lui présente ses griefs
3. Le conciliateur contacte la partie adverse. Lors de cet échange, s'il sent que la procédure peut aboutir, rendez-vous est fixé pour signature d'un accord amiable avec le plaignant. A la demande des parties, l'homologation par le tribunal donne force exécutoire à l'accord.
4. Si aucun accord n'est trouvé, on parle de constat d'échec. En cas d'absence ou de contact avec la partie adverse, on parle de contrat de carence. Dans les deux cas, le plaignant peut alors s'adresser au tribunal qui instruira la demande.

Quand y recourir ?

Vous ne pouvez pas solliciter de conciliation de justice en cas de conflit avec l'administration, le Trésor Public ou de situation relevant du droit de la famille (séparation, mode de garde, versement de pension alimentaire ...).

Monsieur Charles Beaudru, conciliateur de justice, assure une permanence, le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Sanguinet.

Prendre rendez-vous :

https://www.conciliateurs.fr/ALP_Mairie-de-Sanguinet ou par mail sur charles.beaudru@conciliateurdejustice.fr ou à l'accueil de la mairie au 05 58 82 11 82.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

“ Concilier pour réconcilier ”

Champ d'action du conciliateur



Litiges entre personnes



Litiges et troubles du voisinage



Litiges de la consommation



Relations entre bailleurs et locataires



Problèmes de copropriété



Litiges entre commerçants

JUMELAGE

Week-end festif en chansons

Nous avons eu le plaisir d'accueillir une délégation de nos amis espagnols le dernier week-end de mars. Le comité de jumelage Land'Asturias avait invité la chorale La Fuentina à participer au Printemps Musical organisé par Les Voix de Losa. 40 personnes ont fait le déplacement, dont 19 choristes. Arrivés le samedi 26 mars, ils ont contribué à une soirée festive placée sous le signe de la chanson. Le dimanche midi, ils étaient attendus sur le marché de Biscarrosse pour participer en visio conférence à une rencontre de toutes les chorales d'Espagne qui ont chanté à la même heure le même morceau en solidarité avec l'Ukraine. Le dimanche après-midi, ils ont offert une prestation de qualité lors du Printemps Musical. Ils sont repartis le lundi suivant en invitant en retour la chorale des Voix de Losa qui devrait faire le déplacement à Ribadesella le premier week-end de septembre. En attendant ces retrouvailles, le comité de jumelage travaille à l'organisation de nouveaux moments festifs. Alors à vos agendas pour réserver votre journée du 21 juin. Au programme : pique-nique, jeux, pétanque, musique, animations, de 13h à 21h.



Soirée d'accueil

FESTIVITÉS



Journée des Séniors

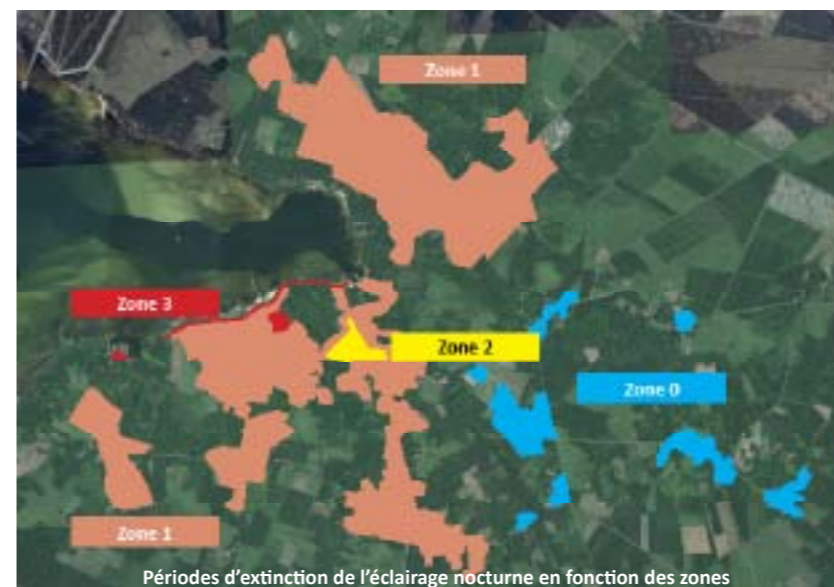
Après une longue pause de 2 ans, il est temps de renouer avec un moment de convivialité, de gaieté et de plaisir partagé. Une journée des Séniors est organisée, le samedi 11 juin 2022 à partir de 12h00, à l'espace Gemme, pour les Sanguinétoises et Sanguinétoises de 70 ans et plus. Au programme des festivités, une "BARBECUE PARTY" suivie d'une après-midi dansante animée par Sandra Lodyna et ses musiciens. Pour réserver, rien de plus simple. Il vous suffit de compléter le COUPON/INVITATION inséré dans ce journal municipal et le retourner ou le déposer au CCAS ou à l'accueil de la mairie avant le 27 mai prochain. Venez nombreux et n'hésitez pas à en parler à votre entourage !

ÉNERGIE

Éclairage public - La facture énergétique, un poids lourd dans le budget communal

L'éclairage public est soumis à des enjeux environnementaux et économiques de plus en plus forts. Environnementaux d'abord, avec la pollution lumineuse et son incidence très importante sur la faune sauvage. Économiques aussi car les dépenses énergétiques des collectivités sont fortement impactées depuis plusieurs mois par les crises successives. Forte de ces constats et d'une première expérimentation mise en place en 2020, la commune fait le choix d'aller plus loin en instaurant au cœur de chaque nuit et sur tout le territoire, soit l'extinction des luminaires soit une réduction de leur intensité. La démarche se veut globale, le territoire a ainsi été subdivisé en zones et les périodes d'éclairage pour chacune d'elles ont été déterminées en distinguant la période estivale du reste de l'année.

Cette mesure sera mise en œuvre avant l'été 2022. Le territoire sera découpé en zones faisant l'objet de régimes et d'horaires différents en période estivale et hors période estivale.



Périodes d'extinction de l'éclairage nocturne en fonction des zones

Hors période estivale : 01/09 au 14/06	Période estivale : 15/06 au 31/08
Pas de réseau d'éclairage public	
Coupure de l'éclairage de 23h00 à 6h00	Coupure de l'éclairage de 1h00 à 6h00
Baisse de l'intensité ou extinction d'un lampadaire sur deux de 23h00 à 6h00	Baisse de l'intensité ou extinction d'un lampadaire sur deux de 1h00 à 6h00
Coupure de l'éclairage de 23h00 à 6h00	Baisse d'intensité de 1h00 à 6h00

ENVIRONNEMENT

Dragage des ports

L'ensablement des ports de la commune engendre depuis plusieurs années des difficultés croissantes pour les divers usages du lac notamment la plaisance. Dès 2016, un plan de gestion de dragage a été établi pour les 4 sites suivants : Estey, Club de Voile, Pavillon et Beau-Rivage. Une demande d'autorisation auprès des services de l'État a alors été déposée. L'instruction du dossier a nécessité la consultation de divers organismes. Cette procédure est aujourd'hui terminée et nous avons reçu un arrêté préfectoral nous autorisant le curage des ports. Une enveloppe de 250 000 € a été votée par le conseil municipal pour permettre la réalisation d'une première tranche des travaux concernant le port de l'Estey. Début des travaux : automne 2022.

URBANISME



Secteurs dits de quartiers : autorisation d'urbanisme temporairement suspendue

La récente loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi Elan votée en 2018, durcit drastiquement l'évolution des secteurs dits de quartiers (zones UH dans le PLU) pour les communes soumises à la loi littoral comme la nôtre.

Cette loi a pour conséquence la fin du développement de nos quartiers comme le Clercq, Gauchey, Méoule, Mignon. Ceux-ci se voient désormais dans l'impossibilité de s'étendre.

L'article L 121-8 du Code de l'urbanisme permet cependant une densification réfléchie et maîtrisée dans ces secteurs, à la condition qu'ils soient identifiés au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et traduits par notre PLU (Plan local d'urbanisme).

Le SCOT du Born, exécutoire depuis le 13 août 2020 a identifié ces secteurs dits « Secteurs Déjà Urbanisés » (SDU).

Aujourd'hui, la dernière étape pour notre commune est d'intégrer ces secteurs SDU dans notre Plan Local d'Urbanisme.

La loi a mis en place des dispositions transitoires permettant une traduction de ces secteurs dans notre PLU par une modification simplifiée de ce dernier. Un arrêté du maire, en date du 21 décembre 2021, acte le lancement de cette modification.

Un délai de 9 à 12 mois est nécessaire pour mener ce travail et recueillir les avis des services de l'État. A l'issue de cette phase, une mise à disposition du public pendant un mois, vous permettra de formuler des observations sur ce projet.

Dans l'attente de l'approbation de cette modification simplifiée et afin d'éviter toute fragilité juridique des actes (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) qui pourraient être délivrés, il a été acté par l'ensemble des communes de la Communauté des Communes des Grands Lacs concernées par la loi littoral (Biscarrosse, Gastes, Parentis et Sanguinet) que :

- toute construction est désormais interdite dans les zones concernées (zone UH de notre PLU) - constructions neuves, piscine, annexes, abri de jardin ou autre - hors permis d'aménager et déclaration préalable de division actés avant le 31 décembre 2021.

- seront autorisées les modifications de façades et/ou les extensions dites « mesurées » des constructions existantes.

NOUVEAU CIMETIÈRE

OUVERTURE DU CIMETIÈRE DE SAINTE-ROSE

Les travaux d'aménagement étant terminés, le nouveau cimetière de Ste Rose ouvre dès le mois de mai.

Ce cimetière dispose des installations suivantes :

- ▶ un columbarium de 18 places,
- ▶ des cavurnes (mini-tombes),
- ▶ un caveau communal,
- ▶ un caveau d'attente,
- ▶ un jardin du souvenir,
- ▶ des emplacements en terrains concédés ou communs.

La municipalité a décidé d'offrir aux Sanguinétos, la possibilité de réserver des emplacements dans ce nouveau cimetière.

Le service accueil de la mairie se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur le sujet.

Contact : 05 58 82 11 82/84 ou mairie@sanguinet.fr



Cavurnes au premier plan, columbarium au deuxième plan



Jardin du souvenir



Emplacements pour concessions

VIE ASSOCIATIVE

Il se passe toujours quelque chose à Sanguinet

Les week-ends se suivent et ne se ressemblent pas. Tout en restant dans notre jolie ville, vous avez pu au mois de mars parfaire votre anglais avec le Brunch organisé par le Comité de Jumelage de Neyland après avoir parcouru quelques kilomètres dans le centre-bourg avec Rando Évasion Sanguinet.

Fatigué de cette promenade ? Le salon du Bien-être organisé le lendemain par Les Roses d'Octobre vous a offert un moment de détente et de sérénité pour être à l'écoute de son corps. Écoutez-le bien, il vous dit de vous détendre et de décompresser ! Alors direction la salle des fêtes le week-end suivant avec Tapages pour le Gala du Rire et son Yoga du Rire, une vraie découverte.

Pour vous en mettre plein la vue, le cinéma Le Renoir a investi la salle des fêtes pour non pas une mais deux séances. Ainsi les films « Maison de retraite » et « Batman » ont enchanté jeunes et moins jeunes.

Et pour finir ce mois de mars en apothéose, le Printemps Musical a permis aux Voix de Losa de nous donner la preuve de leur talent et de leur générosité en accueillant chaleureusement la chorale La Fuentina de Ribadesella invitée par Land'Asturias.

Merci à tous les organisateurs pour ces moments précieux de partage.

Vous avez raté un événement vous voulez poursuivre dans cette dynamique, pas de panique, il va encore se passer des choses à Sanguinet !



Salon du Bien-être, Mieux-être - Les Roses d'Octobre de Sanguinet



Gala du rire - Tapages



Brunch du comité de jumelage de Neyland

AGENDA

DU 4 AU 7 MAI

Exposition Les Toiles de Mai
de 10h00 à 18h00

L'association Land'Artistique vous présente un large choix de peintures et de sculptures.

Entrée gratuite.

Salle des fêtes

SAMEDI 14 MAI

Nuit européenne des musées
19h00

Gratuit.

Musée du lac

DIMANCHE 15 MAI

Théâtre de rue
17h30

Le CRABB et la compagnie "Collectif sur le pont" vous invitent à découvrir les aventures de Clark Pakap.

Gratuit - dès 6 ans.

Espace Gemme

DIMANCHE 22 MAI

Journée du Qi-Gong
de 9h30 à 18h00

L'association Un Pas organise une journée de bien-être et mieux-être physique et mental.

Gratuit.

Salle des fêtes

SAMEDI 28 MAI

Anniversaire

à partir de 8h30

Le club de rugby fête ses 80 ans !

Nombreuses animations au programme.

Réservez repas au stade tous les mardis et vendredis de 19h à 21h, les samedis de 10h30 à 12h. Par téléphone au 06 73 95 52 44 ou 06 84 93 73 01.

Stade Roger Labat

Randonnée gourmande

à partir de 18h30

L'association Rando Évasion Sanguinet organise sa rando gourmande nocturne. Inscriptions jusqu'au 13 mai sur <https://www.randoevasionsanguinet.fr/>

Tarifs : adultes : 22 €, enfants : 11 €.

Allée des Eaux qui rient

DIMANCHE 29 MAI

Cinéma

14h30 et 17h00

Le cinéma Le Renoir, en partenariat avec la mairie, vous

propose 2 séances, "Dr Strange" et "Les animaux fantastiques : les secrets de Dumbledore", le dimanche 29 mai 2022, à partir de 14h30. 5 € la séance.

Salle des fêtes

SAMEDI 4 JUIN

Concert des "Meuf'in"
20h30

L'association Tapages présente les "Meuf'in" en concert. Quatre voix, un piano, des frous frous, un groupe de nanas qui aiment partager avec humour et énergie leur goût des belles harmonies.

Tarifs : 14 € sur place, 12 € en réservation, 10 € tarif réduit (retraités, moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi). Renseignement et réservation au 06 20 28 05 90

Salle des fêtes

SAMEDI 11 JUIN

Journée des Séniors
à partir de 12h00

Barbecue party et après-midi dansante.

Sur réservation auprès du CCAS et de la mairie.

Voir invitation et coupon réponse à l'intérieur du présent journal.

Espace Gemme

SAMEDI 18 JUIN

Journée européenne de l'archéologie

de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Gratuit sur réservation d'un créneau sur <https://www.biscagrandslacs.com/>

DU 24 AU 26 JUIN

Fêtes locales de la St-Sauveur

Programme en cours

DU 20 AU 24 JUILLET

Festival de jazz

Retrouvez les programmes détaillés sur

www.ville-sanguinet.fr

groupe facebook "Ville de Sanguinet"

Application IntraMuros

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SE POURSUIVENT

Afin d'apaiser la circulation, et de favoriser la sécurité des piétons et notamment des enfants dans certains quartiers résidentiels, la mairie poursuit la mise en place d'aménagements sécuritaires afin de ralentir certains « fous du volant ». Il est regrettable que la collectivité soit contrainte de financer une multiplication de dispositifs de sécurité de type " coussin berlinois " ou " plateau surélevé ", afin d'amener une minorité de conducteurs à lever le pied.



Chemin du Gauchey

Installation d'une zone 30 et création d'un plateau surélevé en amont de l'arrêt de bus.



Chemin de Louse

Aménagement d'un plateau surélevé en remplacement des écluses provisoires. Les travaux de marquage seront réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront.



Route de Langeot

Extension de la zone 30 et mise en place d'un plateau surélevé sur le tronçon entre la piste de Techoueyres et le camping Lou Broustaricq



INFOS TRAVAUX

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE ET CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE

Cet aménagement a pour objectifs :

- ▶ d'apaiser et de limiter la vitesse sur le giratoire ;
- ▶ d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes ;
- ▶ de promouvoir l'accessibilité et le confort des espaces publics pour tous les usagers et notamment les personnes à mobilité réduite.

Modalités :

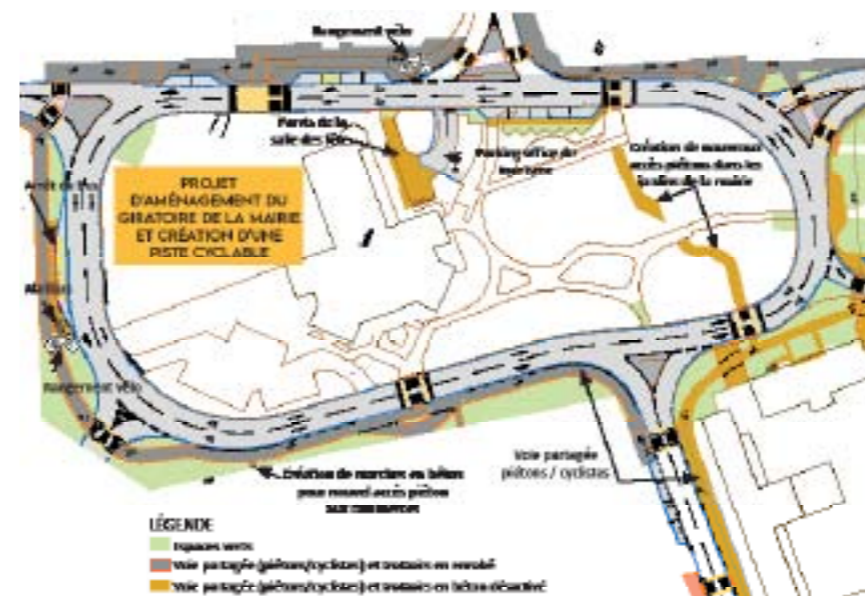
- ▶ création d'une voie verte entre l'avenue Charles Castets et la place du marché par un itinéraire passant par l'avenue des Grands Lacs et l'allée du musée (via le mail entre les écoles maternelle et élémentaire) ;
- ▶ aménagement des nouveaux passages piétons et ceux conservés avec des plateaux surélevés pour ralentir la vitesse des usagers et sécuriser les traversées ;
- ▶ renforcement des stationnements avec la mise en place de parkings à vélos ;
- ▶ création d'un arrêt du bus avec abri pour les transports scolaires et régionaux.

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, se poursuivent sur la partie sud du giratoire.

Les travaux de pose des enrobés définitifs viendront clôturer ce chantier.

Cette ultime phase devrait durer 2 jours et fera l'objet d'une communication spécifique sur les supports de communication municipaux (site internet, newsletter, facebook et IntraMuros).

A l'issue des travaux, le tronçon entre le giratoire de la mairie et le giratoire du Pas du Braou sera aménagé en zone 30 afin d'apaiser la circulation et de garantir la sécurité des usagers et notamment des cyclistes et piétons.



Coût et financement prévisionnels des travaux du giratoire de la mairie

Études, maîtrise d'oeuvre, travaux de voirie et réseaux divers	1 145 324,34 €
Montant des dépenses	1 145 324,34 €
Fonds de compensation de la TVA, subvention du Département des Landes, subvention de l'État	297 269,00 €
Montant des recettes	297 269,00 €
Reste à charge	848 055,34 €
Part communale 50 %	424 017,67 €
Part Communauté de communes des Grands Lacs	424 017,67 €

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES RÉALISÉS

Giratoire de la mairie

Aménagement d'une piste cyclable et création de 4 plateaux surélevés (voir encadré ci-contre).

Avenue de Losa

Purge des racines et réfection de la piste cyclable sur le tronçon compris entre l'allée des Eaux qui rient et la digue du Pavillon.

Chemin du Gauchey

Pose de coussins berlinois au droit des écluses déjà en place.



TRAVAUX COMMUNAUTAIRES PROGRAMMÉS

Chemins de Ste Rose et de la Mole

Travaux de purge des racines et de réfection de la chaussée :

- chemin de Ste Rose, sur le tronçon compris entre la rue de l'Orée et la rue de Tasta,
- chemin de la Mole, sur le tronçon compris entre le chemin de Marrache et la rue de l'Arieste.

Les travaux seront réalisés dans le courant de l'été.

AMÉNAGEMENT DES SERVICES DE L'ÉTAT

Avenue du Born, RD 46

Un radar fixe de type radar tourelle, a été implanté sur la RD 46, à l'entrée de Sanguinet, au niveau du hameau Clercq-Gauchey. La vitesse au droit du hameau Clercq-Gauchey est limitée à 50 km/h. Ce radar flashe les usagers en infraction dans les deux sens.





ENTRE VOISINS,

RESTONS COURTOIS !

Les problèmes de voisinage perturbent parfois la vie quotidienne. Même si certains " n'entendent que ceux qu'ils veulent entendre et ne comprennent que ce qu'ils veulent comprendre ", des règles de droit existent et doivent être respectées pour le bien-être de tous.

Un petit rappel s'impose !

NUISANCES SONORES

► Jardinage et bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage, à l'aide d'outils tels que les tondeuses à gazon, les débroussailleuses et autres perceuses, génèrent une évidente nuisance sonore, d'où une stricte réglementation d'un usage limité aux horaires suivants (arrêté préfectoral du 25 novembre 2003) :

- Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00
- Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h
- Dimanche et jour férié : 10h à 12h

► Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe.

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

► Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Des distributeurs de sacs gratuits sont disponibles dans les jardins de la mairie, au port de l'Estey, avenue de Losa, à son intersection avec la rue du Stade, et plage de Caton.

► Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS

► Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

► Le brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres est strictement interdit par arrêté préfectoral. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie.

► Planter sans dépasser

Entre deux propriétés privées le Code Civil impose une distance de 50 centimètres pour les plantations ne dépassant pas 2 mètres de hauteur et une distance de 2 mètres pour les plantations dont la hauteur est supérieure à 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol. On peut contraindre son voisin à couper les branches et ronces qui dépassent sur sa propriété, mais on ne peut pas exécuter cette opération soi-même.

L'égagement des haies est obligatoire en bordure du domaine public ou privé.



Il est donc interdit de tondre la semaine entre 12h et 14h, le samedi, entre 12h et 15h, et le dimanche et jour de fête, à partir de midi.

Règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne (voir article page 4 - conciliateur de justice)

La parole de la majorité

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : NOTRE PRIORITÉ !

Voici désormais deux ans que vous nous avez accordé votre confiance et confié à nouveau les clés de Sanguinet pour y améliorer encore le bien vivre.

Nous vous avons écouté, lors de nos différents échanges à la volée, dans vos associations, au cours de nos cafés des élus, par l'intermédiaire du site municipal et via les réseaux sociaux. Sur cette mandature se détachait très clairement votre inquiétude quant à la problématique de la sécurité routière notamment face aux vitesses excessives.

A ce titre, nous avons rapidement fait évoluer les missions de notre police municipale en ce sens, et installé plusieurs dispositifs de ralentissement sur les voies concernées (plateaux au Gauchey, chemin de Louse, route de Langeot, radar tourelle au Clercq...)

Actuellement avec la communauté des Communes des Grands Lacs, nous échangeons avec la COBAS et le ministère des armées afin de faire avancer le projet de piste cyclable Sanguinet-Bassin d'Arcachon. L'extension d'autres voies douces sont également à l'étude sur la commune, conformément à nos engagements.

2 policiers municipaux, forts d'une belle expérience, ont été récemment recrutés suite à 2 départs et intégreront l'équipe très prochainement.

Pour la période estivale, nous avons pérennisé l'installation d'un Détachement de Surveillance et d'Intervention de gendarmerie et renforcé leur présence sur la commune.

Afin de désengorger le cœur de ville, notamment de l'affluence inappropriée des poids lourds et autobus de passage, le projet en sommeil depuis 40 ans de la voie de contournement a été réveillé par notre équipe afin de le rendre possible. L'étude de faisabilité est en cours de réalisation pour une restitution à la fin de l'année.

Enfin, vous avez pu constater récemment la réfection de l'anneau de la mairie. Là encore, une attention particulière a été portée sur le ralentissement des flux routiers, la sécurisation des traversées piétonnes et la jonction des voies douces entre le lac et la place du marché. Nous nous attelons à ce que ce giratoire central soit prêt pour vos balades estivales.

Vous souhaitez être informés des actualités, des événements, des travaux, n'hésitez pas à rejoindre notre groupe facebook "Ville de Sanguinet", à télécharger l'application INTRAMUROS ou à vous abonner à la newsletter www.ville-sanguinet.fr - rubrique INFOS en bref - abonnement Newsletter.

La parole de la minorité

Encore une année placée sous le signe de l'immobilisme....

Si la vie à Sanguinet semble aussi ensoleillée qu'une journée d'été tant les finances de la commune sont saines et pourvues d'épargne, il semble toutefois que la majorité traverse une zone d'incertitudes quant à un projet d'aménagement global. Cela fait 8 ans que nos dirigeants locaux sont aux manettes de notre commune et c'est seulement en 2022 que de nombreuses études de faisabilités vont être lancées à tout vent (Près de 220 000€ sur le budget 2022).

Mais que se dessine t-il pour la commune sur 2022 ?

Quasi rien pour demain si ce n'est une enveloppe pour les associations qui peine à évoluer, une politique culturelle peu impulsée, un volet environnemental absent et un budget participatif oublié. Relevons tout de même des travaux du giratoire de la mairie, jugés prioritaires pour des questions de sécurité: près d'1 million d'euros d'argent public dont 425 000€ pour la CdC et autant pour Sanguinet, sous-estimé à 100 000€ sur le programme de campagne. Ainsi que le faucardage du port de l'Estey, enfin prévu en 2022. Et une aide à l'Ukraine, tout particulièrement appréciée.

Nous apprenons les nouveaux projets lors des conseils municipaux, comme celui sur les voies douces. La majorité se glorifie de répertorier les chemins ruraux qui, après un débroussaillage et un peu de balisage, seront nos prochaines voies douces, maillages des quartiers. Bientôt le VTT deviendra le nouveau sport local à Sanguinet ! (Nous soulignons le travail des associations Sanguinetaises et agents communaux) Où encore concernant les grands projets déjà annoncés à la population: aire de camping-cars, terrains sportifs, cuisine centrale (1,5 millions d'euros sur le programme de campagne) qui sont en attente par manque de maîtrise foncière. Il aurait été souhaitable de s'en assurer afin de passer de l'effet d'annonce à une réalité de terrain.

C'est bien l'immobilisme, le manque de concret et de concertation qui priment, sous couvert d'une élection gagnée pour un programme.

Nous avons choisi de voter contre ce budget primitif 2022 même si nous reconnaissons le caractère sain des finances puisque l'épargne est de mise. Mais pour quel plan de référence ?

La communication est un art que nous ne maîtrisons pas, tout comme faire dire aux chiffres ce que l'on veut bien leur faire dire...

Peut être que les prochaines échéances électorales de juin, avec éventuellement un nouveau maire qui reprendra son siège, redonneront-elles une éclaircie à la commune ?!

SOLIDARITÉ

Association Entr'aide travail

Créée en 1994, l'Association Entr'aide Travail (AET) conventionnée par l'Etat, est une association intermédiaire qui a pour objet la réinsertion sociale et professionnelle de personnes sans emploi.

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, nous pouvons vous mettre à disposition auprès de clients particuliers ou professionnels pour différents travaux.

Les activités proposées : jardinage, ménage, manutention, nettoyage des locaux, repassage, déménagement.

Vous bénéficiez d'un contrat de travail à durée déterminée, d'un accompagnement dans vos démarches administratives et vos recherches d'emploi.

Nous intervenons sur votre commune mais également sur Biscarrosse et Parentis en born.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire.

CONTACT

Tél : 05 58 78 78 92

E-mail : aet.bisca@wanadoo.fr

Site : www.association-entraide-travail.com

 Facebook : AET Association Entr'aide Travail

**Aide aux transports**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un service d'accompagnement aux courses pour les personnes âgées et/ou isolées, sans moyen de locomotion.

Un transport est organisé jusqu'au supermarché local, tous les jeudis après-midi. Il vous suffit de vous inscrire le lundi, par téléphone ou par mél, auprès du CCAS. Cette démarche peut être réalisée par un proche.

Tarif : 2 € aller-retour

CONTACT CCAS : 05 58 82 12 23 ou ccas@sanguinet.fr

ASSOCIATIONS

Subventions aux associations

Chaque année, le conseil municipal vote l'octroi de subventions aux associations. Pour pouvoir solliciter cette aide financière, les associations doivent avoir un intérêt public local et justifier leur demande via un formulaire détaillé. Ce formulaire doit permettre de disposer de tous les éléments nécessaires pour apprécier l'utilité des aides financières qui lui sont demandées.

Un règlement d'attribution des aides communales aux projets associatifs fixe les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement des subventions communales.

En complément du dépôt de ce dossier, il est demandé une rencontre aux dirigeants associatifs pour le présenter.

Cette présentation a pour objectif de permettre aux élus d'appréhender au mieux l'opportunité des aides financières accordées par la collectivité.

SANGUINET L'ESPRIT VILLAGE

Direction de la publication : Christophe Labryère

Mairie de Sanguinet - 40460 Photos : Mairie de Sanguinet

Imprimé par imprimerie Sodal à Langon

Papier issu de forêts gérées durablement et encres végétales

PROFESSION LIBÉRALE**PHARMACIE DE LOSA (changement de propriétaire)**

Madame Magali Bardin a succédé, le 1er février 2022, à Madame Danièle Chasserat.

216 place de la Mairie

Tél : 05 58 78 60 37

Mél : pharmacie.delosa40@gmail.com


 pharmaciedelosasanguinet

NOUVELLE ASSOCIATION**ASSOCIATION ENFANCE ET SOURIRES SANGUINET**

- Apporter une aide matérielle et financière à l'école primaire notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions ;

- Animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire.

Présidente : Déborah Douillard

 association enfance et sourires sanguinet

LES ROSES D'OCTOBRE SANGUINET

Association à but caritatif, récolte des fonds pour la recherche contre les cancers hormonaux du sein et de la prostate grâce à des manifestations et des animations.

Organisation du salon Bien-Être, Mieux-Être, Octobre Rose et présence sur le marché certains samedis matins.

Les fonds sont intégralement reversés à l'Institut BERGONIE.

Présidente : Christine Laffitte

Tél : 06 17 18 18 95

EN BREF**CÉRÉMONIE****Cérémonie commémorative du 8 mai 1945**

La cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945 aura lieu le dimanche 8 mai 2022, à 11h00, au monument aux Morts. Les élèves des classes de CM2, la chorale "Les Loriots" et l'harmonie de l'Atelier Musical de Sanguinet participeront à cette cérémonie.



Cérémonie commémorative du 19 mars 1962